

Directives à l'intention des propriétaires de puits privés

Il arrive parfois que des propriétaires exécutent des travaux autour de leur puits ou apportent des modifications à ce dernier après sa construction, sans savoir que ces travaux sont illégaux ou qu'ils peuvent présenter un risque pour leur alimentation en eau potable. Voici quelques-unes des erreurs commises par les propriétaires de puits privés.

Choses à éviter :

- 1- **Certaines personnes voient les têtes de puits comme un désastre visuel et décident de couper le tubage et de l'enfouir lors de l'aménagement paysager.**

Lorsqu'une tête de puits est enfouie dans le sol, il y a un risque plus important d'infiltration d'eau de surface et, par conséquent, d'exposition à d'éventuelles sources de contamination proches comme le sel de voirie, les pesticides, les engrais, le pétrole, l'essence, etc.



- 2- **Certaines personnes plantent des fleurs ou des arbustes autour de leur puits afin d'essayer de le cacher le plus possible.**

Appliquer des engrais ou des pesticides dans le sol entourant votre puits n'est peut-être pas aussi risqué que d'enfouir la tête de puits, mais ce n'est pas une bonne idée. Le sol autour du puits doit être

aménagé en pente en direction opposée à ce dernier. En ce qui concerne les arbustes, leur masse racinaire pourrait se mêler au câblage sortant du sol et gêner le bon fonctionnement du puits.

3- Certaines personnes enlèvent le couvercle de leur puits ou il arrive, dans le cas de puits plus anciens, que le couvercle soit endommagé ou simplement désuet (n'étant pas étanche ou à l'épreuve de la vermine, par exemple).

Si vous enlevez le couvercle de votre puits ou s'il est endommagé ou désuet, votre puits pourrait être exposé aux bactéries, aux insectes et à la vermine comme les rongeurs. Le fait d'enlever complètement le couvercle présente un risque pour la sécurité des enfants et des petits animaux.

4- Certaines personnes décident de loger un animal familier près de la tête de leur puits ou même d'y attacher directement leur animal.

L'accumulation des déchets produits par un animal familier autour d'une tête de puits peut être une source potentielle de contamination.

5- Certaines personnes décident d'apporter des modifications à leur puits, qu'il s'agisse d'enlever la plaque d'identification en métal ou, dans le cas de puits jaillissants, de faire des trous dans le tubage afin de laisser s'écouler l'eau en excès.

La loi oblige les foreurs de puits à fixer de façon permanente une plaque d'identification en métal sur votre puits, laquelle ne devrait jamais être enlevée. Il existe des méthodes approuvées pour contrôler l'écoulement de puits artésiens jaillissants. Les foreurs s'occupent généralement de cet aspect au moment du forage d'un puits mais, si l'eau de votre puits se met à couler librement quelque temps après le forage, vous devez demander à un foreur de venir corriger le problème. Enlever le couvercle ou percer des trous dans le tubage pour permettre à l'eau en excès de s'écouler ne constitue pas une méthode approuvée.



Image : Exemple d'une plaque d'identification d'un puits au Nouveau-Brunswick

6- Stockage de produits pétroliers ou d'autres produits chimiques près de votre puits

Chaque fois qu'une source de contamination se trouve près de votre puits, il existe un risque de contamination de la nappe souterraine en cas de fuite ou de déversement. Une fois que l'aquifère est contaminé, votre puits et les puits voisins risquent de devoir être mis hors service de façon permanente.

Les choses à faire :

Les propriétaires de puits privés devraient...

- 1- Conformément aux recommandations du ministère de la Santé (voir le lien), faire analyser au moins deux fois par an leur eau pour les coliformes totaux et les bactéries *E. coli*, préférablement au moment du dégel du printemps et des pluies d'automne. Votre eau devrait aussi être analysée chaque fois qu'elle change d'apparence, de goût, d'odeur ou de couleur. Si la composition chimique de votre eau est inconnue, celle-ci devrait être analysée afin d'y déceler la présence d'arsenic, de plomb, d'uranium et de fluorure (paramètres inorganiques). Ces analyses devraient être effectuées, quels que soient vos dispositifs de purification de l'eau.
- 2- Inspecter régulièrement la tête de leur puits afin de voir si le tubage et le couvercle ne sont pas endommagés, et s'il y a des sources de contamination près du puits.
- 3- Engager un foreur de puits titulaire d'un permis lorsque leur puits nécessite certains travaux.
- 4- S'assurer que le terrain est incliné dans le sens opposé de la tête de puits une fois que ce dernier est terminé.



5- S'assurer que leur puits est muni d'un couvercle étanche à l'épreuve de la vermine.



6- Désaffecter tous les puits abandonnés sur leur terrain.